

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020188 – MDE 21/004/02

Information complémentaire sur l'AU 204/01 (MDE 21/010/01 du 9 août 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PROCÈS INIQUÉ

AUTORITÉ PALESTINIENNE Mundher al Hafnawi (h)

Londres, le 19 mars 2002

Mundher al Hafnawi a été abattu à Naplouse le 15 mars 2002 par des Palestiniens armés n'appartenant pas aux forces de sécurité palestiniennes.

Cet homme s'était échappé de la prison de Naplouse le 9 mars 2002, après que les grilles du complexe eurent été détruites par les tirs d'un hélicoptère israélien.

Mundher al Hafnawi avait été condamné à mort le 9 août 2001, à l'issue d'un procès sommaire et inique qui n'avait duré pas plus de huit heures, après avoir été reconnu coupable d'avoir aidé les forces israéliennes à tuer Mohammed al Madani.

Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de cet homme. Aucune action complémentaire n'est désormais requise de la part du réseau des Actions urgentes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*